





### 0 € DE HAUSSE DE COTISATION EN 2022 & NOUVELLES PRESTATIONS !!!

Le Conseil d'administration, toujours attentif à la situation des adhérents, a pris la décision de ne pas augmenter les cotisations en 2022.

	ADHÉRENT EN ACTIVITÉ Régime Général	ADHÉRENT EN ACTIVITÉ Alsace - Moselle	ADHERENT RETRAITÉ
ADHÉRENTS SEULS	40,95 €	20,50 €	48,25 €
ADHÉRENTS COUPLES	71,40 €	35,70 €	83,85 €
ADHÉRENTS FAMILLES	76,40 €	38,20 €	89,50 €
ADHÉRENTS SEULS + ENFANT(S)	51,10€	25,55 €	59,65 €

Création d'un panier de séances « Médecine Alternative et Complémentaire » :

- Ostéopathie,
- · Chiropractie,
- Acupuncture,
- Diététique,
- Pédicure et podologie

Ce panier sera pris en charge dans la limite de 2 factures par an à 30€ par séance.

Aussi, la mutuelle décide de maintenir la prise en charge des séances de psychologie pour majeurs dans la limite de 4 factures par an à hauteur de 60 euros par séance.



### SERVICE D'ASSISTANCE À VOTRE ÉCOUTE

#### Des services et prestations d'assistance vous sont proposés :

- Écoute, Conseil et Orientation
- Accompagnement Psycho-Social
- Hospitalisation, Immobilisation, Maternité
- Prestations complémentaires en soutien à la Maternité et Parentalité
- Accompagnement des patients souffrant d'un cancer
- Accompagnement des situations de handicap
- Accompagnement des Aidants
- Accompagnement des décès en France

Un conseiller est à votre disposition 24h/24, 7j/7 au 09 69 32 94 26. **Ensemble, nous trouverons une solution.** 



# TOUJOURS MOINS DE RESTE A CHARGE OPTIQUE & AUDIO

Un partenariat avec le réseau Kalixia vous permet dès à présent de :

- Obtenir des réductions sur les soins coûteux de l'optique et l'audio,
- Obtenir des prestations et des services de qualité,
- Respecter une charte éthique de bonnes pratiques,
- Ne pas avoir d'avance de frais grâce au tiers-payant systématique.

# **①** NE PAS OUBLIER

Pensez à signaler votre changement de caisse de sécurité sociale au service administratif. Toute modification d'adhésion (naissance, mariage, divorce, ...) doit être notifiée par une demande écrite à la mutuelle soit par mail soit par courrier.

Indiquez systématiquement votre numéro d'adhérent lors de nos échanges.

### **VOTRE SITE INTERNET**



# https://www.mutuelle-eiffage-energie.fr

Un site où vous pourrez via votre espace adhérent :

- Éditer votre carte d'adhérent
- Effectuer votre changement d'adresse
- Modifier vos coordonnées bancaires
- Prendre connaissance du fonctionnement de la mutuelle
- Consulter vos remboursements
- Déposer vos demandes
- Localiser l'opticien et l'audioprothésiste Kalixia le plus proche de chez vous

#### **TOUT CECI EN 1 SEUL CLIC**



A partir du 1er janvier 2022, le Dossier Médical Partagé (DMP) est remplacé par « Mon espace Santé ».

Mon Espace Santé comprendra 4 fonctionnalités :

- Une messagerie sécurisée de santé
- Une version améliorée du DMP
- Un Agenda santé
- Un catalogue de services numériques de santé

Pour en savoir plus, RDV sur le site internet de la Mutuelle.

# **MUTUELLE SANTÉ EIFFAGE ENERGIE**

117, rue du Landy - BP 80008 - 93213 La Plaine St Denis cedex Tél. 01 55 87 53 01 - Fax : 01 55 87 53 05

de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30

N'hésitez pas à nous contacter par mail :

mutuelle.energie@eiffage.com

EIFFAGE-MUTINFO60\_4p210x297.indd 1 30/11/2021 09:12



# APPEL À CANDIDATURE AU POSTE D'ADMINISTRATEURS

En juin 2022, nous aurons à élire 12 nouveaux administrateurs (dont au minimum 4 administratrices).

Les administrateurs, élus pour quatre ans, seront appelés à participer à la vie de notre organisme et à prendre des décisions au sein de notre Conseil d'administration et à se prononcer sur les différentes orientations stratégiques.

Tous les adhérents, actifs comme retraités, sont concernés et peuvent se présenter.

Vous êtes intéressés et souhaitez vous impliquer dans le bon fonctionnement de votre mutuelle ?

Adressez <u>dès aujourd'hui et jusqu'au 15 février 2022</u> votre candidature par courrier (cachet de La Poste faisant foi) ou par mail à <u>mutuelle.energie</u> <u>(@eiffage.com</u>.

#### Informations importantes:

- Ces administrateurs sont élus par les délégués à l'Assemblée générale,
- 11 administrateurs seront élus pour 4 ans, le 12e pour 2 ans,
- La réglementation impose aux nouveaux élus à produire un extrait de leur casier judiciaire (bulletin N° 3) dans le mois qui suit leur élection,
- Prendre connaissance de la charte de l'administrateur (consultable sur le site internet).

Nous comptons sur vous!

# APPEL À CANDIDATURES AU POSTE DE DÉLÉGUÉS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Le mandat des délégués de votre section prenant fin à l'issu de l'Assemblée générale 2022, il est nécessaire d'élire ou de renouveler les mandats pour les années 2023\* à 2026.

Ces délégués élus pour 4 ans seront appelés (annuellement) à participer aux votes à l'Assemblée générale afin de se prononcer sur les différentes résolutions et, lors des renouvellements des membres du Conseil d'administration (vote par correspondance possible).

Adressez <u>dès aujourd'hui et jusqu'au 15 février 2022</u> votre candidature par courrier (cachet de La Poste faisant foi) ou par mail à <u>mutuelle.energie@eiffage.com</u> à l'aide du coupon réponse ci-dessous.

Les délégués seront élus (par correspondance) par les adhérents de leur section.

Venez nous rejoindre!

\*Mandat actif au second semestre 2022 en cas d'Assemblée générale extraordinaire

# COUPON RÉPONSE « DÉLÉGUÉ(E) MUTUALISTE »

(réponse possible par courrier ou par mail à : mutuelle.energie@eiffage.com)

Date limite: 15 février 2022 (cachet de La Poste faisant foi)

#### Je soussigné(e),

Nom/Prénom :	 Date :
N° d'adhérent :	 Signature :
Adresse mail :	
Téléphone :	

déclare vouloir me présenter à l'élection en tant que délégué(e) à l'Assemblée générale.

Adresse postale: Mutuelle Santé Eiffage Énergie - 117, rue du Landy - 93210 La Plaine St Denis (à l'attention de Mohamed Dekkali)

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement Général sur la Protection des Données du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des données vous concernant, d'opposition et de limitation du traitement de ces données, ainsi que d'un droit à la portabilité de vos données. Plus d'informations sur notre site internet, rubrique « RGPD ».

EIFFAGE-MUTINFO60\_4p210x297.indd 2 30/11/2021 09:12

Libellé Société	Nombre de délégués	Nombre de suppléants
EIFFAGE ENERGIE FERROVIAIRE	1	1
EIFFAGE ENERGIE SYSTÈMES - ALSACE FRANCHE COMTE	2	2
EIFFAGE ENERGIE SYSTÈMES - CENTRE LOIRE	2	2
EIFFAGE ENERGIE SYSTÈMES - CLEVIA EST	1	1
EIFFAGE ENERGIE SYSTÈMES - CLEVIA NORD	1	1
EIFFAGE ENERGIE SYSTÈMES - CLEVIA NORMANDIE	1	1
EIFFAGE ENERGIE SYSTÈMES - CLEVIA NOUVELLE AQUITAINE	1	1
EIFFAGE ENERGIE SYSTÈMES - CLEVIA SUD-OUEST	1	1
EIFFAGE ENERGIE SYSTÈMES - ELECTRONIQUE	1	1
EIFFAGE ENERGIE SYSTÈMES - FONTANIE	1	1
EIFFAGE ENERGIE SYSTÈMES - GESTION & DÉVELOPPEMENT	1	1
EIFFAGE ENERGIE SYSTÈMES - GUADELOUPE	1	1
EIFFAGE ENERGIE SYSTÈMES - GUYANE	1	1
EIFFAGE ENERGIE SYSTÈMES - HAUTE-NORMANDIE	2	2
EIFFAGE ENERGIE SYSTÈMES - IDF INDUSTRIE	2	2
EIFFAGE ENERGIE SYSTÈMES - IDF INFRASTRUCTURES	2	2
EIFFAGE ENERGIE SYSTÈMES - IDF TERTIAIRE	2	2
EIFFAGE ENERGIE SYSTÈMES - INDUS NORD	2	2
EIFFAGE ENERGIE SYSTÈMES - INFRA NORD	1	1
EIFFAGE ENERGIE SYSTÈMES - LORRAINE MARNE ARDENNES	2	2
EIFFAGE ENERGIE SYSTÈMES - MAINE BRETAGNE	2	2
EIFFAGE ENERGIE SYSTÈMES - MARTINIQUE	1	1
EIFFAGE ENERGIE SYSTÈMES - NORD	3	3
EIFFAGE ENERGIE SYSTÈMES - POITOU CHARENTES	2	2
EIFFAGE ENERGIE SYSTÈMES - QUERCY ROUERGUE GÉVAUDAN	1	1
EIFFAGE ENERGIE SYSTÈMES - SUD-OUEST	2	2
EIFFAGE ENERGIE SYSTÈMES - TRANSPORT & DISTRIBUTION	3	3
EIFFAGE ENERGIE SYSTÈMES - VAL DE LOIRE	3	3
EIFFAGE ENERGIE SYSTÈMES - CHAMAYOU	1	1
EIFFAGE ENERGIE SYSTÈMES - AUTOMATISMES ET ROBOTIQUE	1	1
SECTION DE VOTE DES RETRAITES	10	10
Total général	57	57

# **STATUTS** (Article 12 du règlement intérieur) :

## Nombre de délégués mutualistes par section de vote.

Chaque section de vote élit un nombre de délégués mutualistes selon les tranches définies ci-dessous :

de 1 à 199 membres participants :
de 200 à 499 membres participants :
de 500 à 999 membres participants :
de 1000 à 1999 membres participants :
de 2000 membres participants et plus :

EIFFAGE-MUTINFO60\_4p210x297.indd 3 30/11/2021 09:12

#### **PRESTATIONS MUTUELLE 2022**

Taux calculés sur le tarif de base de la sécurité sociale en application des textes sur les CONTRATS RESPONSABLES

	Sécurité sociale	Mutuelle	Total	Sécurité Mutuelle Tota sociale
Honoraires médicaux, radiologie, petite chirurgie	Jociale			Frais d'accompagnant enfant de - de 12 ans (20 nuits par an) 20 € / nui
actes techniques médicaux : Soins effectués par des médecins signataires du Option Pratique Tarifaire Maîtrisée (OPTAM)	70%	300%	370%	Hospitalisation – Honoraires chirurgiens. Soins effectués par des médecins signataires 100% 300% 400% OPTAM
Honoraires Médicaux : Soins effectués par des médecins <b>NON</b> signataires OPTAM (dont TM 30%)	70%	130%	200%	Hospitalisation – Honoraires chirurgiens Soins effectués par des médecins NON signataires OPTAM  100% 100% 200%
Analyses / Auxiliaires médicaux	60%	300%	360%	Prothèse auditive (Adultes: 1000 €/oreille/an) Enfants : 60% 240% 300%
(infirmiers, kiné, orthophonistes, orthoptistes)				Appareillage, orthopédie, dispositifs médicaux 60% 240% 300%
Transport	65%	135%	200%	Optique : verres et/ou monture remboursés 60% 0% 60% par la Sécurité Sociale
Forfait pour actes lourds			24€	220.0
Ostéopathie, chiropractie, acupuncture, diététique pédicure/podologie (Limité à 2 factures par an)*	Ξ,		30€	Enfants : forfait optique (1 fois par an de date à date)  ∠∠∪ € maxi  dont 80 € maxi pour la montune
Psychologie pour mineurs (Limité à 2 séances/an)*			20€	Adultes : 350 € maxi Forfait optique unifocal (1) \ 1 fois \ 350 € maxi
Psychologie pour majeurs (Limité à 4 séances/an)*			60€	ou tous les 2 ans
Soins dentaires	70%	300%	370%	dont 100 € maxi pour la montur
Prothèse dentaire	70%	500%	570%	Chirurgie laser des yeux (par œil et par an) 750 €
1 implant dentaire + 1 pilier (1 fois/an)		700€+	300€	Lentilles non remboursées par la S.S. 2 factures par an de 75 € maxi
Parodontie (1 fois/an) 2500 € pa	r an		250€	Cure thermale - surveillance médicale 70% 30% 100%
Orthodontie	100%	300%	400%	Cure thermale - forfait thermal 65% 35% 100%
Pharmacie (vignettes de couleur blanche)	65%	35%	100%	Cure thermale - forfait transport et hébergement 65% 35% 100% (Si pris en charge par la S.S.)
Pharmacie (vignettes de couleur bleue)	30%	70%	100%	Décès adhérent 1144 €
Pharmacie (vignettes de couleur orange)	15%	85%	100%	Prestations de prévention : Ostéodensitométrie 70% 30% 100%
Hospitalisation, Frais de séjour et honoraires divers	80%	20%	100%	Vaccin anti-grippe 8 €
Forfait journalier		20	€/jour	Vaccins (liste de l'arrêté du 8 juin 2006) 65% 35% 100%
Chambre particulière (y compris maternité) (45 jo	urs par an)	60	€/jour	Assistance RMA (Tél. 09 69 32 94 26 - 24h/24 - 7j/7)

Face à l'inflation galopante générée par le comportement des opticiens, aucun renseignement sur le forfait optique ne sera donné par téléphone.

# EXEMPLES DE REMBOURSEMENT VISÉS PAR L'ENGAGEMENT SUR LA LISIBILITÉ DES CONTRATS\*

Exemples	Prix moyen pratiqué ou tarif réglementé	Remboursement de l'assurance maladie obligatoire	Remboursement de l'assurance maladie complémentaire	Reste à charge
HOSPITALISATION				
Forfait journalier hospitalier en court séjour	20,00€	0€	20,00€	0€
Honoraires du chirurgien avec dépassement d'honoraires maîtrisés (adhérent à un DPTAM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO) en clinique pour une opération chirurgicale de la cataracte	355,00€	247,70 €	107,30 €	0€
Honoraires du chirurgien avec dépassement d'honoraires libres (non adhérent à un DPTAM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO) en clinique pour une opération chirurgicale de la cataracte	447,00€	247,70 €	199,30 €	0€
OPTIQUE				
Équipement optique de classe A (monture + verres) de verres uni-focaux (équipement 100% santé)	125,00€	22,50 €	102,50 €	0€
Équipement optique de classe B (monture + verres) de verres uni-focaux	339,00€	0,09€	338,91€	0€
DENTAIRE				
Détartrage	43,38 €	30,36€	13,02 €	0€
Couronne céramo-métallique sur incisives, canines et premières pré-molaires (prothèse 100% santé)	500,00€	84,00€	416,00€	0€
Couronne céramo-métallique sur deuxièmes pré-molaires	537,48 €	84,00€	453,48 €	0€
Couronne céramo-métallique sur molaires	537,48 €	84,00€	453,48€	0€
Bridge métallique sur incisive (prix limite de l'acte 100% santé)	1 465,00 €	195,65€	1 269,35 €	0€
AIDES AUDITIVES				
Aide auditive de classe I par oreille (équipement 100% santé)	950,00€	240,00€	710,00€	0€
Aide auditive de classe II par oreille	1 476,00 €	240,00€	1 000,00 €	236,00€
SOINS COURANTS				
Consultation d'un médecin traitant généraliste sans dépassement d'honoraires	25,00€	16,50 €	7,50 €	1,00€
Consultation d'un médecin spécialiste en gynécologie sans dépassement d'honoraires	30,00€	20,00€	9,00€	1,00€
Consultation d'un médecin spécialiste en gynécologie avec dépassement d'honoraires maîtrisés (adhérent à un DPTAM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO)	44,00€	20,00€	23,00 €	1,00€
Consultation d'un médecin spécialiste en gynécologie avec dépassement d'honoraires libres (non adhérent à un DPTAM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO)	57,00€	15,10 €	23,00 €	18,90 €

<sup>\*</sup> Liste détaillée des exemples de remboursement téléchargeable sur le site internet : www.mutuelle-eiffage-energie.fr

<sup>\*</sup> La facture devra comporter obligatoirement le code ADEL